



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Retraites : on vous résume la réforme

- Report de l'âge légal de **62 à 64 ans d'ici à 2030** (ajout de 3 mois par an dès cette année)
- Accélération du passage de la **durée de cotisation de 42 à 43 ans, dès 2027** au lieu de 2035 ajout de 1 trimestre par an)

Ces mesures sont injustes

C'est notamment grâce à la réduction du temps de travail (congrés payés, journée de 8h, retraite à 60 ans, 35h) que l'espérance de vie a pu augmenter

Les réformes à répétition menées depuis 30 ans contraignent de plus en plus de salarié.es à prolonger leur carrière pour obtenir une pension décente (la décote c'est moins 1,25 % sur la pension par trimestre manquant). Et l'État vient d'augmenter le temps de travail des fonctionnaires territoriaux !

Du coup, depuis 10 ans l'espérance de vie en bonne santé stagne (63 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes)

**A 62 ans 25 % des plus pauvres sont morts**

Et **25 % des personnes souffrent déjà d'une limitation physique** lors de leur première année de retraite, un tiers des ouvrier.es et un quart des employé.es !

Et d'ores et déjà, à 62 ans au moment de prendre sa retraite plus d'un.e assuré.e sur deux n'est déjà plus en emploi (chômage, RSA, invalidité, ...)

- Les **carrières longues** (début de carrière entre 18 et 20 ans) : pourront continuer à partir 2 ans avant l'âge légal donc...à **62 au lieu de 60 ans** jusqu'à maintenant.  
Ces salarié.es devront donc travailler 2 ans de plus (et avoir cotisé entre 42 et 44 ans).  
Les carrières longues avec début de carrière entre 16 et 18 ans pourront partir à 60 ans (après avoir cotisé entre 42 et 44 années).
- Pour les « **catégories actives** » (métiers dont la pénibilité reconnue autorisent les agent.es à partir plus tôt) : l'âge de départ est reporté **de 52 à 54 ans** (pour les égoutiers, les éboueurs par exemple) et **de 57 à 59 ans** (pour les aide-soignant.es par exemple).
- Le dispositif de **retraite progressive** est réinstauré dans le public mais à **partir de...62 ans** Jusqu'en 2010 le dispositif de cessation progressive d'activité pouvait débuter à partir de 55 ans.
- Les pensions pour une **carrière complète** (avoir 64 ans et 43 ans de cotisations) seraient revalorisées à **1 200 euros bruts** (environ 85 % du SMIC).  
Dans la Fonction Publique territoriale, la pension moyenne est de 1 201 euros.  
Mais 3,7 millions de retraité.es (aux carrières incomplètes, une majorité de femmes) resteraient dans la pauvreté avec des pensions inférieures à 1 000 euros, sans compter toutes celles et tous ceux qui avec la réforme ne pourront pas avoir de carrière complète.
- Pour les **régimes spéciaux**, le passage de 62 à 64 ans ne s'appliquerait qu'aux nouveaux.velles embauché.es mais pas l'accélération du passage de la durée de cotisation à 43 ans qui concernera tous.tes les salarié.es.

## Le système n'est pas en danger !

Le système de financement des retraites n'est **pas en déficit**. D'après le Conseil d'Orientation des Retraites (COR, service du 1<sup>er</sup> ministre !), il est excédentaire de 3,2 milliards d'euros en 2022.

S'il y a un risque de déficit d'ici 10 ou 15 ans un retour progressif à l'équilibre est prévu après « dans trois scénarios sur quatre ».

### Les moyens existent :

Il faut augmenter les ressources de la retraite par répartition c'est à dire **augmenter les rentrées de cotisations** :

- Augmenter les salaires
- Instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (= 6 milliards par an !)
- Créer des emplois dans les services publics (éducation, santé, rénovation énergétique...)
- Mettre fin aux exonérations de cotisations accordées aux grandes entreprises et taxer les revenus financiers

### Pour la retraite à 60 ans !

- Retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, pas de retraite inférieure au SMIC
- Intégrer dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de formation, stages, services civiques et de chômage
- Mettre fin au système de décote
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires, eux même indexés sur l'inflation
- Étendre la catégorie active à de nouveaux métiers (auxiliaires de puériculture, ATEPE, agent.es de nettoyage, ouvriers de voirie, bûcherons...).

### À la Ville de Paris

**L'exécutif peut améliorer la situation des futur.es retraité.es** en améliorant les conditions de travail, en promouvant 100% des promouvables, par un plan de titularisation de nos collègues précaires, par une politique volontariste d'égalité salariale entre femmes et hommes.

**Il y a 2 jours, dans ses vœux, Anne Hidalgo n'a pas eu un mot concernant la réforme des retraites...**

À la Ville le SUPAP-FSU s'est adressé à l'ensemble des autres syndicats représentatifs (CGT, UNSA, CFDT, UCP, FO, CFTC) pour constituer **une intersyndicale Ville de Paris** et préparer / organiser tous.tes ensemble la mobilisation.

Plusieurs syndicats de la Ville ont déjà exprimé leur disponibilité pour un cadre commun.

Infos à suivre...

## Tous.tes en grève, tous.tes dans la rue le jeudi 19 janvier

**RDV à 13h30 métro Temple, sous la banderole « La Ville de Paris ne bat pas en retraite »**

**On peut faire grève une heure, deux heures, une demi-journée, une journée**

**Pas de délai de prévenance obligatoire**

**Nous invitons les équipes à discuter collectivement des modalités de grève pour lui donner le plus d'impact mais aussi se donner les moyens d'un mouvement durable**

Pétition nationale : <https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale>